

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20211221-20211221DEL2805-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2021

Affichage : 23/12/2021

Le Président Etienne DRUJON



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

INFORMER

RECYCLER

SENSIBILISER

COLLECTER

TRIER

VALORISER

RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISATION	2
1.1 Organisation de la CCBC.....	2
1.2 Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	2
1.3 Adhésion au SYVALOM.....	3
1.4 Groupement de commandes.....	3
2. DÉFINITION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DÉCHETS	4
2.1 Les déchets ménagers résiduels	4
2.2 Les déchets assimilés aux déchets ménagers résiduels.....	4
2.3 Les emballages ménagers recyclables (EMR) et les journaux-revues-magazines (JRM)	4
2.4 Les autres types de déchets	5
3. ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS (MÉNAGERS, ASSIMILÉS ET RECYCLABLES)	5
3.1 Marché de collecte et de traitement des déchets du 01/01/2018 au 31/12/2022.....	5
3.2 Collecte des déchets ménagers et tri sélectif en porte à porte.....	6
3.3 Collecte du verre et textile en apports volontaires.....	8
3.4 Collecte du textile en apports volontaires.....	9
4. CIRCUIT DES DÉCHETS	10
5. COMPOSITION TYPE D'UNE POUBELLE MARNAISE ET REFUS DE TRI	15
5.1 Schéma composition type d'une poubelle marnaise	15
5.2 Schéma composition type d'une poubelle de la CCBC.....	15
5.3 Refus de collecte.....	16
6. GESTION DE LA DÉCHETTERIE	17
6.1 Accessibilité.....	17
6.2 Présentation des différentes filières de collecte des déchets	18
6.3 Type de déchets collectés à la déchetterie	18
6.4 Entreprises, Eco-organismes et partenaires de collecte.....	19
7. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	21
7.1 Les moyens d'information	20
7.2 Les communications ciblées.....	21
7.3 Les projets envisagées pour l'année 2021.....	21
8. TONNAGES COLLECTÉS EN 2020	22
9. BILAN FINANCIER 2020	24

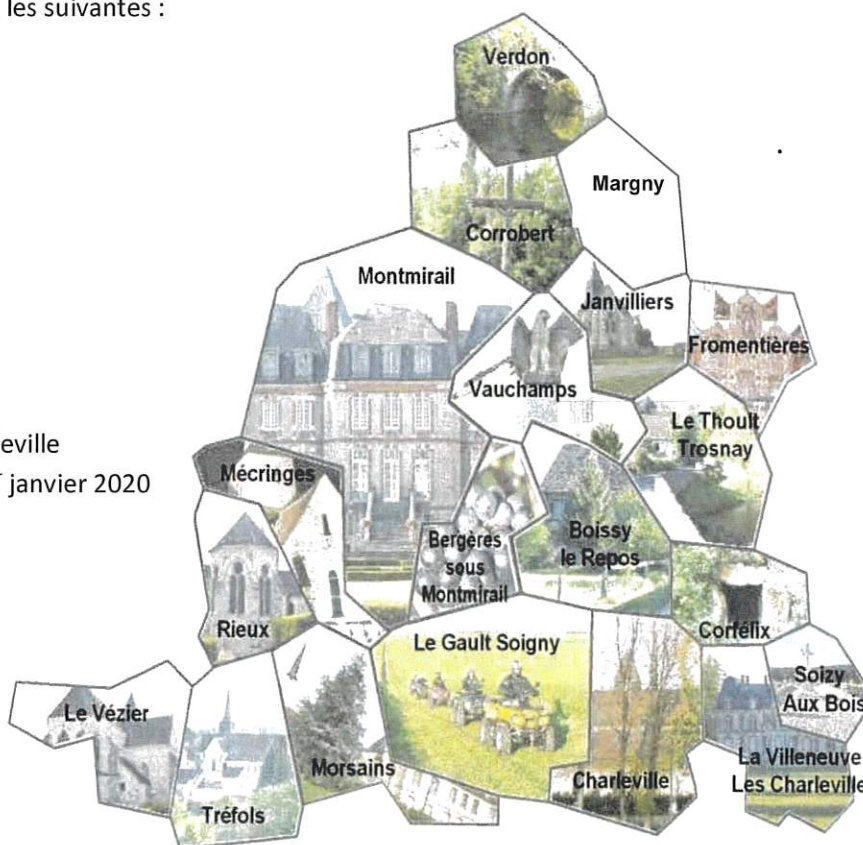
1. ORGANISATION

1.1 Organisation de la CCBC

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise regroupe 20 communes pour une population totale de 7 689 habitants en 2020.

Les communes de la CCBC sont les suivantes :

- Bergères/Montmirail
- Boissy-Le-Repos
- Charleville
- Corfélix
- Corrobert
- Fromentières
- Janvilliers
- Le Gault-Soigny
- Le Thout-Trosnay
- Le Vézier
- La Villeneuve-Les-Charleville
- Margny, intégrée au 1^{er} janvier 2020
- Mécringes
- Mécringes
- Montmirail
- Morsains
- Rieux
- Soizy-aux-Bois
- Tréfols
- Vauchamps
- Verdon



1.2 Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

M. Patrick VIE, 1^{er} vice-président, est en charge du service public prévention et de gestion des déchets.

La CCBC met à la disposition des usagers, pour les questions ou réclamations relatives au service des déchets ménagers et assimilés, un accueil physique et téléphonique, à l'adresse suivante :

CCBC, 4 rue des Fossés – 51210 MONTMIRAIL

Tél : 03 26 81 36 61 Mail : accueil@cc-briechampenoise.fr

Les demandes de renseignements et réclamations peuvent être faites par téléphone, par courrier, ou par courriel.



Bureaux administratifs de la CCBC

1.3 Adhésion au SYVALOM

Depuis 2006, la Communauté de Communes adhère au SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne). Ce Syndicat est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de tout le Département.

Le SYVALOM est constitué de 12 EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) adhérents soit 350 365 habitants (7 communautés de communes, 2 Communautés d'agglomération, 1 syndicat de collecte, 1 Communauté Urbaine et le Conseil Départemental). Il traite les ordures ménagères résiduelles de ses adhérents sur le site de valorisation des déchets ménagers de la Veuve.



Installation du SYVALOM - Centre de tri à la VEUVE

Le SYVALOM gère pour le compte de ses membres :

- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (mission historique), via ses unités de valorisation énergétique et agronomique des déchets ménagers non recyclables de La Veuve.
- Le tri et la valorisation des collectes sélectives.

Depuis 2007, le syndicat gère également, pour le compte de ses adhérents, les contrats de Responsabilité Élargie du Producteur : ADELPHÉ- (emballages légers et verre), CITEO (tous types de papier), ECO MOBILIER (déchets d'éléments d'ameublement).

Le SYVALOM élabore chaque année un rapport annuel de la gestion des déchets ménagers sur le territoire Marnais. Ainsi chaque élu en charge de la question des déchets dans sa collectivité dispose de tous les éléments utiles pour faire évoluer, et améliorer autant que possible et nécessaire, l'organisation et la gestion de la collecte des déchets sur son secteur.

1.4 Groupement de commandes

Depuis 2012, la Communauté de Communes de la Brie Champenoise s'est regroupée avec les Communautés de Communes voisines, pour gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers, en mettant en place un groupement de commande. Depuis le 1^{er} janvier 2017 et les fusions d'EPCI ayant suivi la loi NOTRE, le groupement de commandes est constitué de la Communauté de Communes Sézanne et Sud-Ouest Marnais et de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise. Ce groupement de commandes permet non seulement de passer des marchés communs permettant de gagner en compétitivité, mais aussi de mutualiser idées et documents de travail.

2. DÉFINITION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DÉCHETS

2.1 Les déchets ménagers résiduels

Ces déchets sont issus de l'activité domestique des ménages, notamment les déchets ordinaires, et les débris de toute nature, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, débris de verre et de vaisselle, cendres, chiffons, balayures et résidus divers.

Ces déchets concernent également les immeubles d'habitation collectifs (présentés à la collecte dans des bacs d'une contenance maximale de 660 litres), les maisons particulières, les mobiles-homes ou caravanes installés à demeure, les aires de stationnement permanentes ou temporaires des gens du voyage et des fêtes foraines, ainsi que les lieux de séjour des petits cirques, etc.

2.2 Les déchets assimilés aux déchets ménagers résiduels

Ils sont issus d'autres activités que l'activité domestique des ménages mais de même nature, et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

Ils sont de deux provenances :

- Les déchets ménagers résiduels en provenance des établissements artisanaux et commerciaux, bureaux administratifs, parcs résidentiels privés et assimilés. Ils sont déposés dans les mêmes conditions et dans le même type de récipients que les déchets des habitations. Cependant ils sont limités à 660 litres par ramassage et par établissement.
- Les déchets ordinaires, en provenance des établissements publics communaux et intercommunaux, des écoles, des lycées, des collèges, hôpitaux et hospices, et de tout autre bâtiment public, déposés dans les mêmes conditions et rassemblés en vue de leur évacuation, ainsi que les déchets provenant des cimetières, points éco-propreté, etc...

Ils sont présentés à la collecte dans des containers de 660 litres au maximum par ramassage et par établissement.

2.3 Les emballages ménagers recyclables (EMR) et les journaux-revues-magazines (JRM)

Il s'agit des déchets suivants : emballages en aluminium, emballages en acier, flacons en plastique (PET et PEHD), composites (tétra brick), cartonnets et JRM (journaux, revues et magazines) y compris non déballés (sous cellophane), emballages en cartons (les cartons plats et ondulés servant d'emballages ou petits cartons en petite quantité...), papiers, enveloppes et prospectus, y compris non déballés (sous cellophane).



2.4 Les autres types de déchets

Les autres types de déchets collectés à la déchetterie de Montmirail sont les suivants :

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : cette collecte concerne différents types d'appareils électriques qui sont les suivants :
 - Gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateur, etc...)
 - Gros électroménager hors froid (lave-linge, cuisinières, fours, etc...)
 - Ecrans téléviseur, moniteurs, etc...
 - Petits électroménagers variés (cafetières, robots, chaîne hifi, etc...).
- Les lampes usagées recyclables (tubes fluorescents ou néons, lampes fluo compactes, lampes sodium haute et basse pression, lampes à iodures métalliques, lampes à vapeur de mercure, lampes à LED...). Les lampes non recyclées sont à jeter avec les ordures ménagères (ampoules à filament, ampoules halogène...).
- Les déchets dangereux spécifiques (DDS) sont des produits dangereux ou toxiques : colle, peinture, vernis, etc...
- Les huiles minérales usagées et huiles alimentaires
- Les mobiliers usagés (armoire, tables, chaises...)
- Les piles et petites batteries.
- Les déchets organiques (les végétaux divers, tonte de gazon, feuilles mortes, fruits tombés au sol, herbe fauchée ...)
- Les encombrants et gros objets.
- Les matériaux issus de la démolition (terre, briques, gravats, béton cellulaire, sable, tuiles, ciment, parpaings, craie, ...), et tous matériaux de démolition non associés à de l'amiante, du plâtre, du bois, du métal ou du plastique.
- Les métaux et ferrailles.

Depuis juin 2019, la déchetterie collecte également les PRAC (produits rembourrés d'assises et de couchage) soient les couettes et les oreillers en fin de vie dans un sac spécifique à côté de la benne ECO MOBILIER.

Ces déchets sont collectés en déchetterie par différents organismes (voir paragraphe 6.4)

Les DASRI (déchets de soins à risques infectieux) sont des matériels tranchants, piquants, tel que les aiguilles, les seringues, les cathéters, tubes de prélèvement, bandelettes, lancettes. Ils doivent présenter dans des contenants spécifiques appropriés et doivent être déposés à votre pharmacie ou à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise. SITA DECTRA assure le regroupement et la collecte des déchets de soins.



3. ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS (MÉNAGERS, ASSIMILÉS ET RECYCLABLES)

3.1 MARCHÉS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU 01/01/ 2018 AU 31/12/2022

LOT 1 - Traitement des déchets des déchetteries : SUEZ RV NORD EST

LOT 2 - Collecte et transports des OM résiduelles et Collecte et transports du tri sélectif : ECT COLLECTE

LOT 3- Collecte transports et traitement des verres en apport volontaire : Société MINERIS

LOT 4 - Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des cartons, livres, papiers et JRM : ESAT de SEZANNE

LOT 5 - Gestion des déchetteries et mise à disposition de contenants (déchets verts, déchets inertes, encombrants, métaux, gravats et tout venant) : SUEZ RV NORD EST

LOT 6 - Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS : COVED

3.2 Collecte des déchets ménagers et tri sélectif en porte à porte

La collecte des déchets des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte. Des bacs d'ordures ménagères sont mis à disposition gratuitement par la Communauté de Communes pour les particuliers dans la limite d'un container par logement.

Plusieurs contenances sont proposées (120 L ou 240L) en fonction du nombre d'habitant dans le logement et donc du volume de déchets. Le remplacement du container s'effectue uniquement en cas de casse ou de vol.

Les entreprises, les établissements publics communaux et intercommunaux, les écoles, les lycées, les collèges, les hôpitaux et hospices ont à leur disposition des bacs d'ordures d'une contenance de 660 L.

La collecte des déchets recyclables s'effectue en sacs jaunes. La distribution des sacs jaunes est assurée gratuitement dans les mairies de chaque commune et au siège de la CCBC.

La collecte des déchets ménagers et recyclables est effectuée depuis le 1er octobre 2012 par la société ECT COLLECTE.



Les fréquences de collecte :

Les modalités de collecte sont harmonisées sur l'ensemble du territoire de la collectivité, afin de garantir le même niveau de service à l'ensemble des usagers.

Les déchets résiduels des ménages des 19 communes rurales et hameaux de Montmirail sont collectés au porte-à-porte de façon hebdomadaire (1 fois par semaine) selon un calendrier définissant le jour de ramassage et le type de déchets collecté (déchets ménagers seuls ou déchets ménagers et déchets recyclables).

Ils sont collectés au porte-à-porte deux fois par semaine à Montmirail (centre-bourg).

CALENDRIER DE COLLECTE 2020 DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES :
BERGÈRES/MONTMIRAIL, BOISSY-LE-REPOS, CHARLEVILLE,
LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE

Le tri sélectif (EMR et JRM) est collecté, dans les 19 communes rurales et hameaux de Montmirail, 1 fois tous les 15 jours avec un calendrier prédéfini pour le jour de ramassage, et 1 fois par semaine à Montmirail (centre-bourg).

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
Vend 3 Vend 10 Vend 17 Vend 24 Vend 31	Vend 7 Vend 14 Vend 21 Vend 28	Vend 6 Vend 13 Vend 20 Vend 27	Vend 3 Vend 10 Vend 17 Vend 24
MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
Sam 2 Vend 8 Vend 15 Vend 22 Vend 29	Vend 5 Vend 12 Vend 19 Vend 26	Vend 3 Vend 10 Vend 17 Vend 24 Vend 31	Vend 7 Vend 14 Vend 21 Vend 28
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Vend 4 Vend 11 Vend 18 Vend 25 Vend 2	Vend 9 Vend 16 Vend 23 Vend 30	Vend 6 Vend 13 Vend 20 Vend 27	Vend 4 Vend 11 Vend 18 Sam 26

La CCBC prépare et distribue chaque année, en décembre de l'année N, le calendrier des collectes des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables pour l'année N+1, pour chacune des 20 communes du territoire. Ce calendrier indique notamment les conditions de collecte lors des jours fériés, et le cas échéant, la date de report du service pour certains jours fériés.

 Jours de passage des Ordures Ménagères tous les vendredis
 Jours de passage des Ordures Ménagères + tri sélectif (sacs jaunes)

La collecte est organisée en 4 circuits les semaines paires et 4 circuits les semaines impaires.

PLANNING 2018 - SEMAINE IMPAIRE

Circuit 1									
Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
4H00		4H00		4H00		4H00		4H00	
1 Circuiteur + 1 Equipier		1 Circuiteur + 1 Equipier		1 Circuiteur + 1 Equipier		1 Circuiteur + 1 Equipier		1 Circuiteur + 1 Equipier	
Type de collecte		Type de collecte		Type de collecte		Type de collecte		Type de collecte	
OMR		EMBALLAGES		OMR		EMBALLAGES		OMR	
EMBALLAGES		OMR		EMBALLAGES		OMR		EMBALLAGES	
SEZANNE		NEUVY		LA CELLE SOUS CHANTEMERLE		LA FORESTIERE		MONTMIRAIL	
CORPEUX		REVILLON		VILLERS AUR CORNELLES		NESELA REPOSTE			
LE THOUET TROSNAY		LE VEZIER		ESCLAVOLLES LUREY		LES ESSARTS LE VICOMTE			
		TREFOLS		POTANGIS		BOUCHY SAINT DENEST			
				MONTMORIST		SAINT BON			
				CHANTEMERLE		COORHAIN			
		JOSSELLE							
		VILLENEUVE LA SORNE		SACREUX		ESCAMERS			
		REUX				CHATILLON SUR MORIN			
Site de triage		AUREADE		AUREADE		AUREADE		AUREADE	

Source :

Rapport annuel ECT 2019- Modèle de circuit

Remarque :

La fréquence de collecte des déchets pour le centre-ville de Montmirail est différente des autres communes de la CCBC car il s'agit d'une zone d'habitat plus dense et comportant plus d'immeubles de type collectifs qui sont confrontés à des contraintes de stockage.

Les conditions de collecte :

Les déchets résiduels des ménages doivent être déposés aux heures de collecte dans des contenants adaptés et sortis la veille au soir du jour de passage.

Les emballages ménagers recyclables sont collectés dans les conditions suivantes :

- Pour les particuliers, dans des sacs jaunes translucides de 50 litres fournis par la CCBC.
- Pour certains professionnels et équipements publics, dans des bacs jaunes ou sacs jaunes translucides, selon leurs besoins et dans la limite de 240 litres par ramassage.



Les conditions de collecte des gros cartons ont changé en octobre 2020, ils ne peuvent désormais plus être présentés à côté du sac jaune mais doivent être systématiquement déposés à la déchetterie. En effet, les cartons présentés à côté des sacs jaunes se dégradent rapidement en raison des conditions météorologiques (pluie, neige ...) et ils perdent leur qualité, ce qui complique leur reprise.

Tonnages collectés sur la CCBC en 2020 (déchets recyclables et ordures ménagères) :

Tonnages collectés de déchets recyclables par kilomètre : **7,74 kg/km**

Tonnages collectés de déchets recyclables par habitant : **30,17 kg/habitant**

Tonnages collectés de déchets recyclables par kilomètre : **62,69 kg/km**

Tonnages collectés d'ordures ménagères par habitant : **244,31Kg/habitant**

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages mensuels collectés au cours de l'année 2020.

MOIS	TONNAGE OM	TONNAGE MULTI
JANVIER	627,88	88,82
FÉVRIER	527,80	63,34
MARS	595,78	66,80
AVRIL	614,10	62,06
MAI	586,68	72,04
JUIN	627,64	76,34
JUILLET	631,68	82,87
AOÛT	576,52	72,40
SEPTEMBRE	620,26	77,76
OCTOBRE	630,52	79,18
NOVEMBRE	591,90	74,62
DÉCEMBRE	654,80	83,64
TOTAL	7285,56 Tonnes	899,87 Tonnes

Source : Rapport d'activité 2020 ECT COLLECTE – données des collectes du groupement de commande CCSSOM - CCBC

3.3 Collecte en apports volontaires du verre



La collecte du verre est organisée en apports volontaires dans les 54 colonnes à verres, installées par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, dans toutes les Communes.

Depuis le 10 novembre 2020 la collecte du verre est effectuée par la société MINERIS sur l'ensemble du territoire de la collectivité.



3.4 Collecte en apports volontaires des textiles, linges de maison, chaussures et maroquineries

La collecte des TLC (textile, linge de maison, chaussures, maroquinerie ...) est également faite en apports volontaires, dans des conteneurs situés sur le parking de la CCBC, à la déchetterie, et au Centre Saint Vincent de Paul à MONTMIRAIL.

La collecte des TLC constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle permet aussi la création d'emplois durables sur le territoire, et grâce au réemploi ou à la valorisation des matériaux collectés, apporte une réponse concrète aux enjeux environnementaux.

La collecte est effectuée par LE RELAIS NORD EST ILE DE FRANCE.

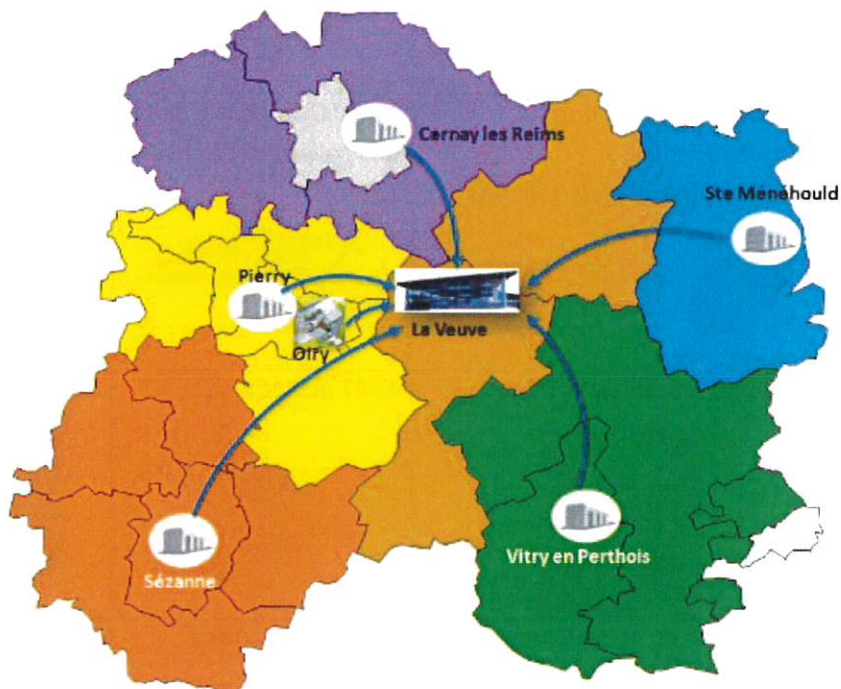
LE RELAIS



4. CIRCUIT DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets de la CCBC sont regroupés au centre de transfert de Sézanne. Ce centre permet de regrouper dans un seul lieu l'ensemble des déchets collectés, avant leur reprise et transport en semi-remorque, vers les unités de valorisation de La Veuve. Puis, les déchets ménagers sont incinérés, et les déchets recyclables sont triés. Une fois triées, les matières sont conditionnées puis elles partent en filière de recyclage.

APPORTS DE DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES par zone de chalandise



Source : SYVALOM Rapport d'activité 2019

Le SYVALOM possède une capacité de traitement de 168 000 tonnes de déchets /an :

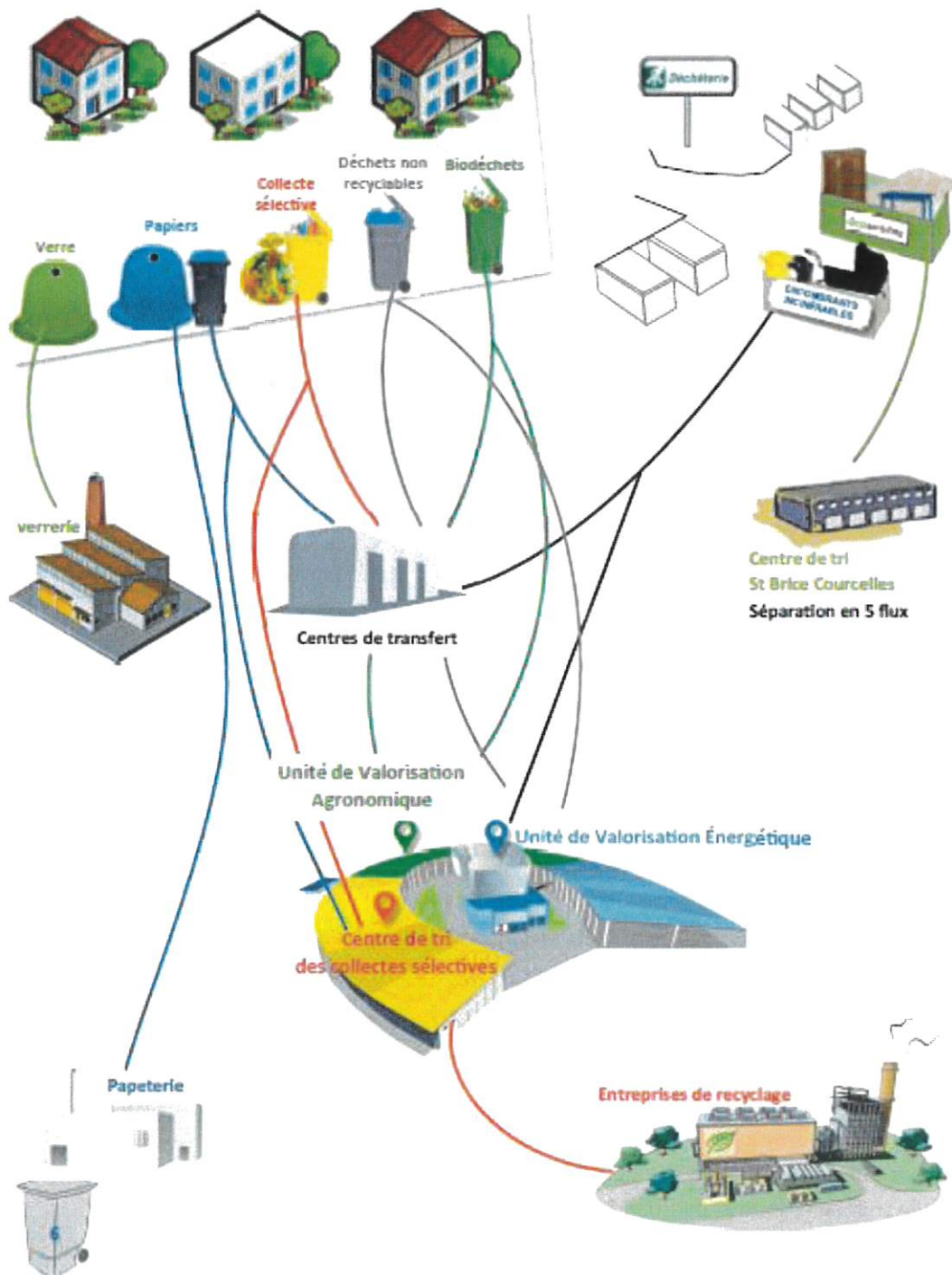
- 110 000 t de déchets non recyclables incinérés
- 28 000 t de biodéchets
- 30 000 t de déchets recyclables en 2 postes

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS DÉCHETS

TYPES DE DECHETS	TYPES DE COLLECTE	TRAITEMENT	RESULTAT DU RECYCLAGE
Ordures ménagères 	Collecte en porte à porte 1fois / semaine 2 fois / semaine à Montmirail centre  ECT COLLECTE	SYVALOM - Unité de Valorisation Energétique La Veuve 	- Production d'Electricité - Production de Mâchefers utilisés en sous-couche routière - Filière sidérurgique (ferreux et non ferreux)
Déchets recyclables et petits cartons 	Collecte en porte à porte Tous les 15 jours Sauf Montmirail 1fois/semaine  ECT COLLECTE	SYVALOM - Centre de tri des collectes sélectives La Veuve 	Les différents matériaux sont vendus aux usines de recyclage en tant que matière première pour être transformée en nouveaux objets
Gros cartons 	Apport en déchetterie 	ESAT de Sézanne 	Cartons recyclés 
Verre 	Collecte en point de collecte (MINERIS) 	Recyclage verrerie 	Production de nouvelles bouteilles 
Textiles- Maroquinerie 	Collecte en apport volontaire par un prestataire (Le Relais) 	Centre de tri (Le Relais) 	- Produits revendus (boutique Ding Fring ou export) - Transformation en isolant, chiffons d'essuyage...
Déchets divers (encombrants, gravats, ferraille, déchets verts, déchets dangereux...)	Apport en déchetterie 	En fonction du type de déchets : - Incinération et valorisation énergétique - Compostage - Recyclage	- Electricité - Compost - Démantèlement des électroménagers, - Pièces et matériaux recyclés

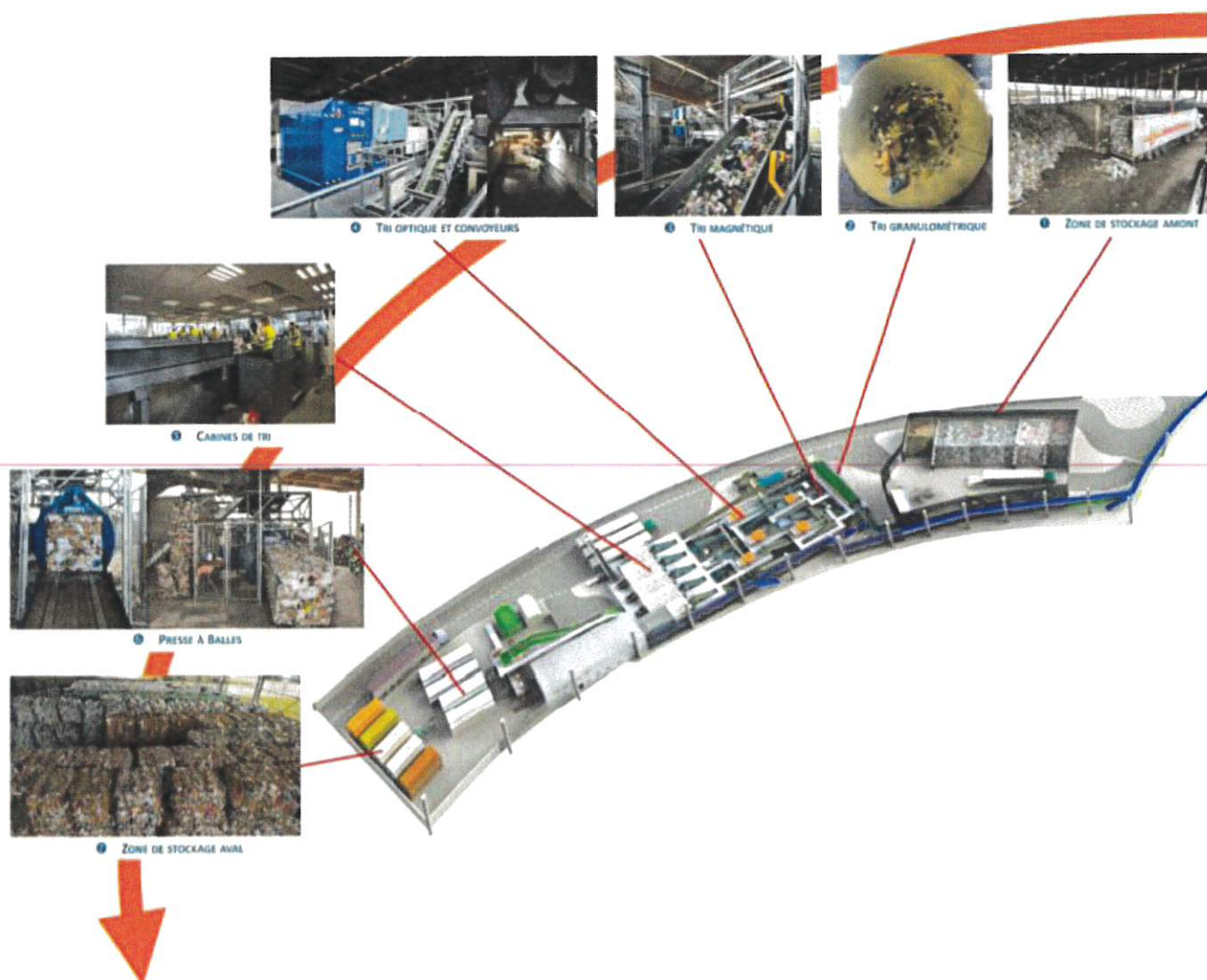
SCHEMA DU CIRCUIT DES DECHETS GERES PAR LE SYVALOM

De la collecte au traitement



Source : SYVALOM Rapport d'activité 2018

ORGANISATION DES COLLECTES SELECTIVES DU CENTRE DE TRI DU SYVALOM



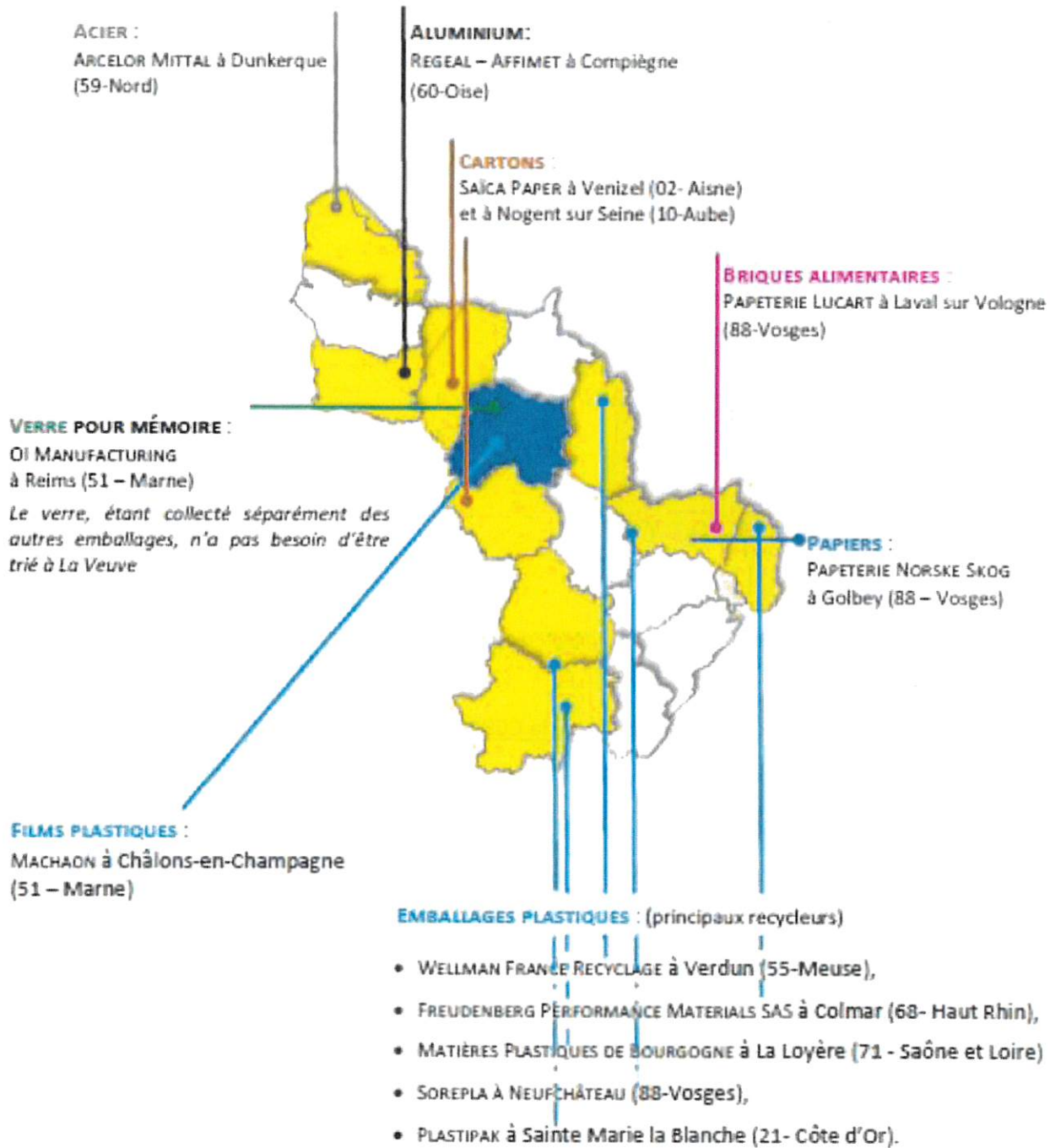
Source : SYVALOM Rapport d'activité 2018

Les équipements pour le tri des collectes sélectives sont les suivants :

- 2 trémies d'alimentation dont 1 équipée d'un ouvreuse de sacs,
- 1 trommel de 12 m de long,
- 2 cribles
- 1 griffe qui extrait les sacs de collecte et les films alimentaires,
- 3 machines de tri magnétique [2 overbands (métal), 1 courant de Foucault (aluminium)]
- 5 machines de tri optique.

CARTE DES REPRENEURS DE MATIERE EN FONCTION DU TYPE DE DECHETS

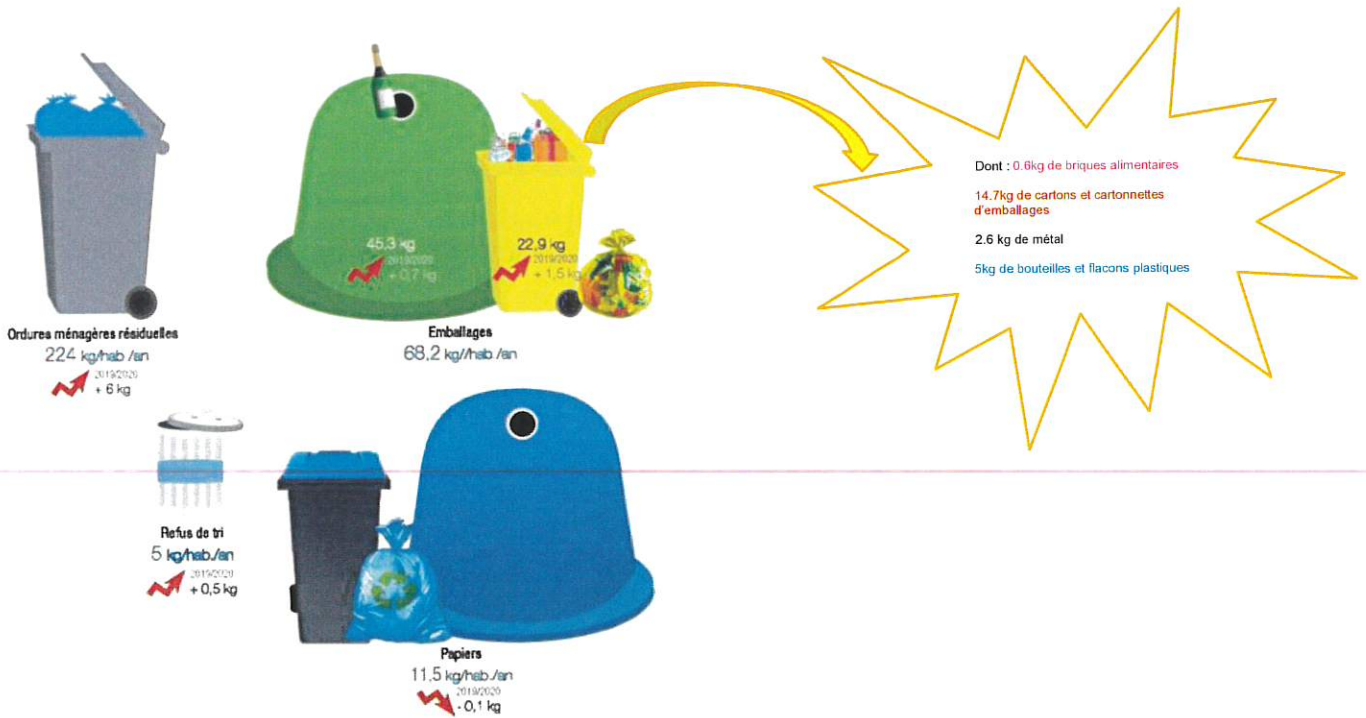
Carte des repreneurs des apports des adhérents du SYVALOM



Source : SYVALOM Rapport d'activité 2019

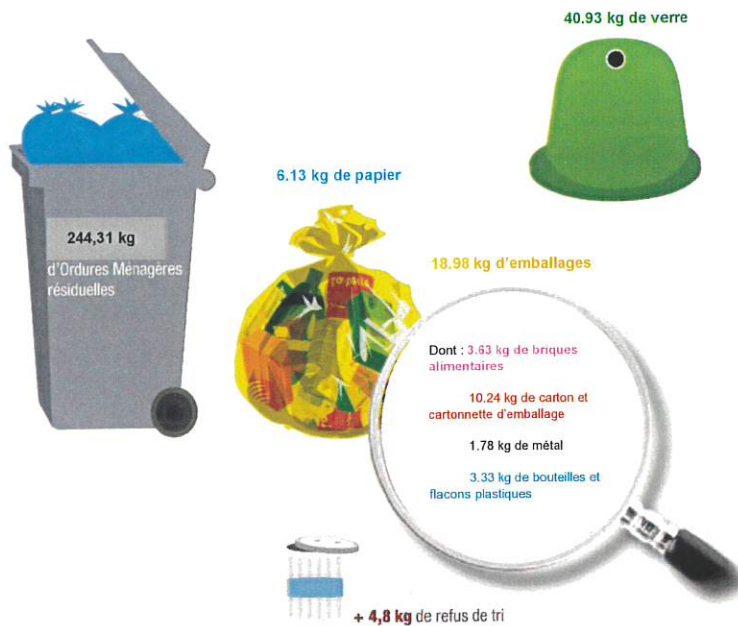
5. COMPOSITION TYPE D'UNE POUBELLE MARNAISE ET REFUS DE TRI

5.1 Schéma de la composition type d'une poubelle marnaise par an



Source : SYVALOM Rapport d'activité 2020

5.2 Schéma de la composition type d'une poubelle de la CCBC par an



Source : SYVALOM 2020

5.3. Refus de collecte

Les bacs d'ordures ménagères ou les sacs de tri sélectif peuvent faire l'objet d'un refus de collecte. Dans ce cas, ils ne sont pas collectés, et sont laissés sur place, avec un adhésif mentionnant le motif du refus.

Voici quelques exemples de refus de collecte :

- Si les contenants normalement destinés aux ordures ménagères résiduelles contiennent une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filière de collecte existe, par exemple les gravats, le verre d'emballage, les tontes de gazons, les papiers, les emballages ménagers recyclables...
- Si des ordures ménagères résiduelles, du polystyrène, des déchets verts, des restes alimentaires se trouvent dans les sacs de tri sélectif.
- Si les déchets (cartons et JRM) en balles ou en cartons dépassent le poids et/ou le volume indiqués dans le règlement du service.
- Si les contenants normalement destinés aux ordures ménagères résiduelles et/ou les sacs jaunes contiennent des déchets dangereux ou des DASRI.
- Si les ordures ménagères résiduelles ne sont pas enfermées dans des sacs.



Exemple de refus de collecte - ordures ménagères contenant une proportion significative de déchets pour lesquels une autre filière de collecte existe

Source : ECT COLLECTE



Exemple de refus de collecte - ordures ménagères présentes dans le sac de tri sélectif

Source : ECT COLLECTE

6. GESTION DE LA DÉCHETTERIE

6.1 Accessibilité

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise possède une seule déchetterie sur son territoire. Elle se situe dans le hameau de Maclaunay sur la commune de Montmirail. Sa gestion est assurée par la société SUEZ, pour le compte de la Communauté de Communes.



La déchetterie est accessible :

- aux particuliers résidant sur le territoire de la CCBC ;
- aux services techniques des Communes membres de la CCBC ;
- aux artisans et commerçants implantés sur le territoire de la CCBC ;
- aux particuliers résidant sur les Communes de Dhuys et Morin en Brie et Rozoy Belleville. Une convention a été signée au 1^{er} juillet 2018 avec la Communauté d'agglomération de Château-Thierry. La CARCT participe aux frais de fonctionnement.

L'accès pour les particuliers : Il est gratuit et réservé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes PTC. Une carte d'accès à la déchetterie est délivrée dans les bureaux administratifs de la CCBC et doit être présentée au gardien, ainsi qu'un justificatif de domicile, afin de permettre le contrôle de la commune de résidence des usagers particuliers. Les apports en déchetterie sont limités à 1 m³ par semaine, par foyer et par type de déchet pour les particuliers.

L'accès des professionnels : Il est subordonné à l'achat de tickets, disponibles dans les bureaux administratifs de la CCBC. Le ticket est facturé 25€ pour le dépôt en déchetterie d'1 m³ de déchets. Les déchets artisanaux et commerciaux sont acceptés à titre payant dans la limite d'1 m³ par semaine et par type de déchets (à l'exception des DDS limités à 0,5 m³). Ces déchets concernent : les métaux, tout-venant, gravats et matériaux de démolition, déchets verts, déchets diffus spécifiques. Les DDS sont acceptés dans la limite d'un passage maximum par semaine et d'un volume maximum de 0,5 m³ par passage.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Du 1er avril au 31 octobre :

Lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 19h00
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
Dimanche de 9h00 à 12h00.

Du 01 novembre au 31 mars :

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h30
Samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
Dimanche de 09h00 à 12h00

6.2 Présentation des différentes filières de collecte des déchets

La collecte des déchets est organisée en différentes filières dont la filière à **Responsabilité Élargie des Producteurs**.

Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.

Les éco-organismes sont des structures créées pour organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie. Ils sont mis en place par les producteurs de ces déchets, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Un éco-organisme est une structure à but non-lucratif qui permet aux producteurs de remplir leurs obligations de collecte des déchets.

On compte trois objectifs principaux aux filières à responsabilité élargie des producteurs :

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter la performance de recyclage de ces déchets ;
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur ;
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

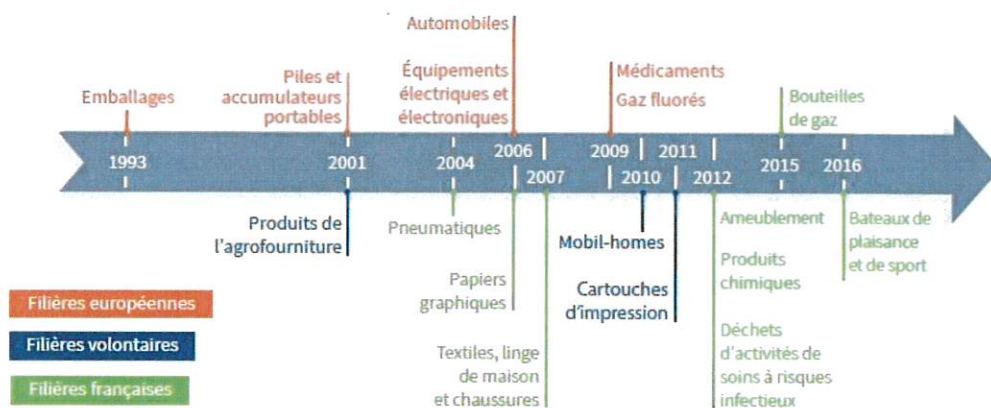


Schéma des filières à REP- source ADEME

6.3 Type de déchets collectés à la déchetterie

La déchetterie dispose de différentes bennes qui permettent la collecte des déchets suivants :

- Une benne tout-venant destinée à la collecte de tous les encombrants et gros objets qui ne peuvent pas être recyclés.
- Une benne à gravats inertes destinée à la collecte de tous les matériaux issus de la démolition (terre, briques, gravats, béton cellulaire, sable, tuiles, ciment, parpaings, craie, ...), et tous matériaux de démolition non associés à de l'amiante, du plâtre, du bois, du métal ou du plastique.
- Une benne à métaux destinée à la collecte de tous les métaux et ferrailles.

- Une benne à déchets verts destinée à la collecte de tous les déchets végétaux, tonte d'herbe, taille de haies, feuilles etc...
- Un container à carton destiné à la collecte des cartons bruns, emballages etc...

6.4 Entreprises, Eco-organismes et partenaires de collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la déchetterie est gérée comme suit :

- Gestion et mise à disposition de contenants, collecte et transport des gravats, métaux, déchets verts et tout-venant : SUEZ.
- Traitement des déchets des déchetteries : SUEZ
- Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des cartons, livres, papiers et JRM : ESAT DE SEZANNE.
- Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des DDS (Déchets Diffus Spécifiques des Ménages) : COVED.

Les DDS (Déchets diffus spécifiques) sont à déposer dans une armoire à DDS et ils sont ensuite collectés par la société COVED.



Les piles usagées sont déposées dans un fût à piles et collectées par l'éco-organisme COREPILE.



Les huiles de moteur des particuliers sont déposées dans une colonne à huiles puis collectées par la société CHIMIREC VALRECOISE.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont collectés dans des containers et box palette et collectés par l'organisme Eco-systèmes pour le compte d'OCAD3E.



Les huiles et graisses alimentaires usagées sont déposées dans un conteneur puis collectées par la société QUATRA. Installation de l'oliobox en octobre 2020.



Les déchets d'équipement et d'ameublement (DEA) sont collectés dans un conteneur à ameublement par l'éco-organisme ECO-MOBILIER.



Les néons et ampoules sont collectés par l'éco-organisme RECYLUM. Installation en novembre 2020 de 2 abris métalliques pour protéger les bacs de collecte

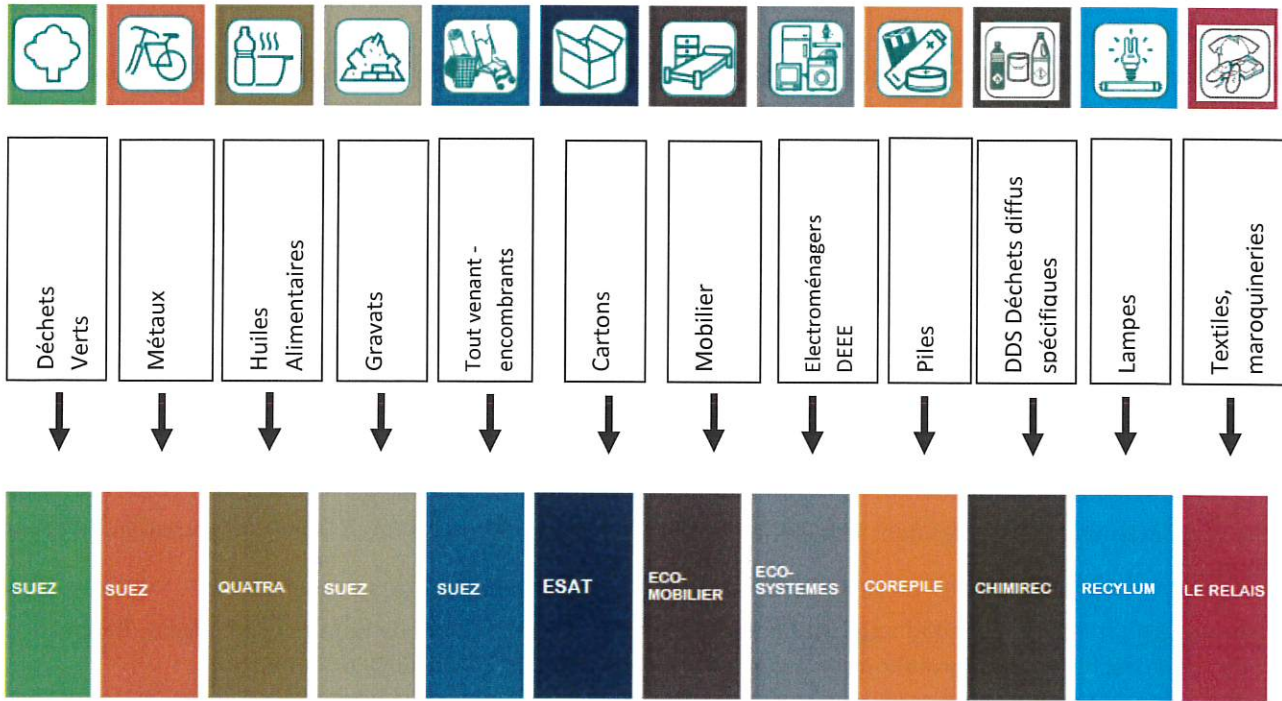


Les cartons sont collectés et recyclés par l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) de Sézanne.



Les DASRI sont collectés par SITA DECTRA filiale régionale de SITA France, du groupe SUEZ ENVIRONNEMENT.

SCHÉMA RÉCAPITULATIF DES FLUX A LA DÉCHETTERIE :



6.5 : perturbations causées par l'épidémie de Covid 19

Du 19 mars au 11 mai 2020 : Fermeture de la déchetterie.

Du 20 mars au 20 avril 2020 : Fermeture du centre de tri de La veuve.

7. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La CCBC met en place des actions de communication afin de sensibiliser les usagers à la réduction des déchets ménagers et aux gestes de tri.

7.1 Les moyens d'information

Les moyens d'information et de sensibilisation mis en œuvre par la CCBC sont les suivants :

- Un service d'accueil téléphonique.
- Un contact et un point d'information sur la thématique « déchets » à l'attention de tous les usagers, permettant de tout savoir sur les consignes de tri, les jours de collecte, le fonctionnement de la déchèterie.
- La distribution gratuite de sacs jaunes et d'un guide du tri.
- Suite au départ en retraite de Mme Brigitte MENDES en janvier 2019, la CCBC ne possède plus d'ambassadrice du tri pour réaliser des actions de sensibilisation. La collectivité a d'abord essayé de recruter un service civique pour cette mission, mais sans succès, aucun volontaire n'ayant répondu à l'offre proposée. La collectivité prévoit le recrutement d'un ambassadeur du tri en janvier 2021.

7.2 Les communications ciblées

18 septembre au 8 octobre 2020 : dans le cadre de la semaine du développement durable, mise en place d'un concours d'affiche et d'une visite du centre de tri de La Veuve. Annulé en raison de la crise sanitaire.

La CCBC publie régulièrement des articles dans le bulletin intercommunal sur des sujets liés à l'environnement, au tri et au recyclage des déchets.

Parution en février 2020, n° 20 : Rappel de l'interdiction de tous dépôts d'ordures hors de horaires de collecte. Rappel des horaires d'ouvertures de la déchetterie. Information sur l'appli pour smartphone CITEO « triercestdonner.fr »

Parution en juillet 2020, n° 21 : Bilan de la collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E) et rappel de ce qu'est un D3E

7.3 Les projets envisagés pour l'année 2021

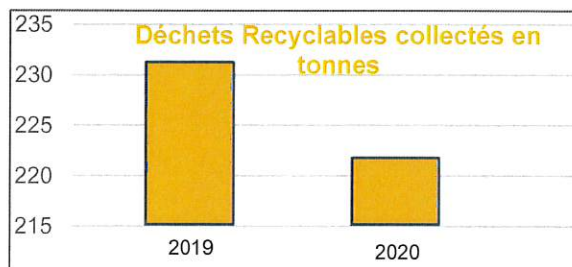
La CCBC envisage plusieurs projets pour l'année 2021, qui sont les suivants :

- Le recrutement d'un gestionnaire Environnement exerçant les fonctions d'ambassadrice du tri
- La poursuite des actions de communication ciblée avec la parution d'article dans le bulletin intercommunal,
- La refonte du guide du tri commun avec la CCSSOM.
- L'entretien du parc des colonnes à verre
- Préparation du dossier pour le passage en Consignes d'Extension de Tri de tous les plastiques

8. TONNAGES COLLECTÉS EN 2020

Répartition en tonnes et par catégorie de déchets collectés sur le territoire de la CCBC :

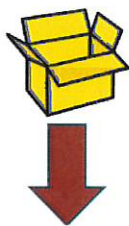
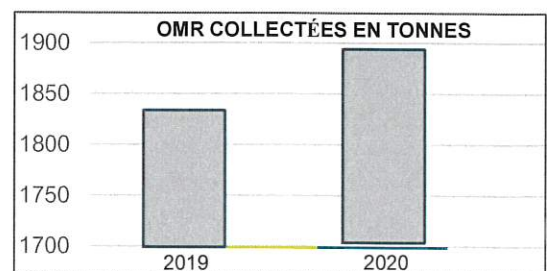
	Tonnes collectées en 2019 (T)	Tonnes collectées en 2020 (T)	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	1833,78	1893,97	+3,28%
Déchets recyclables	231,2	220,64	-4,57%
Verre	298,42	291,35	-2,37%
Déchets verts	374,92	320,76	-14,45%
Gravats	305,98	336,34	+9,92%
Cartons	38,52	34,16	-11,32%
Papiers/JRM	16,23	13,38	-17,56%
Encombrants	654,12	675,04	-3,20%
Métaux	74,91	77,57	+3,55%
DDS pâteux	1,0085	0,4605	-54,33%
DDS aérosols	0,315	0,388	+23,17%
DDS comburants	1,2895	0	
DDS acides	0,016	0	
DDS Emballages souillés	2,9595	2,827	+5,68%
DDS Emballages particuliers	4,121	4,029	-2,23%
DEEE	67,268	65,328	-2,88%
Mobilier	121,60	111,43	-8,36%
TOTAL	4026,66	4073,68	+1,17%



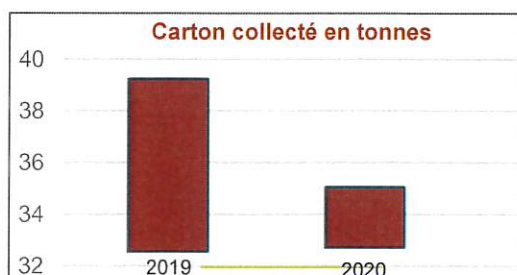
-4.57%



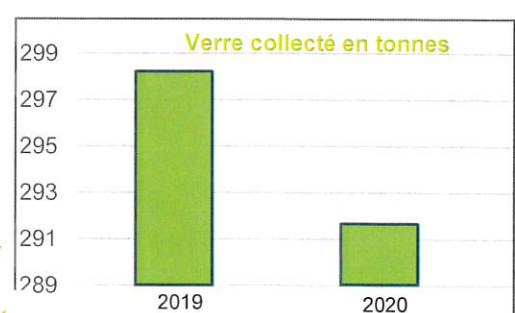
+3.28



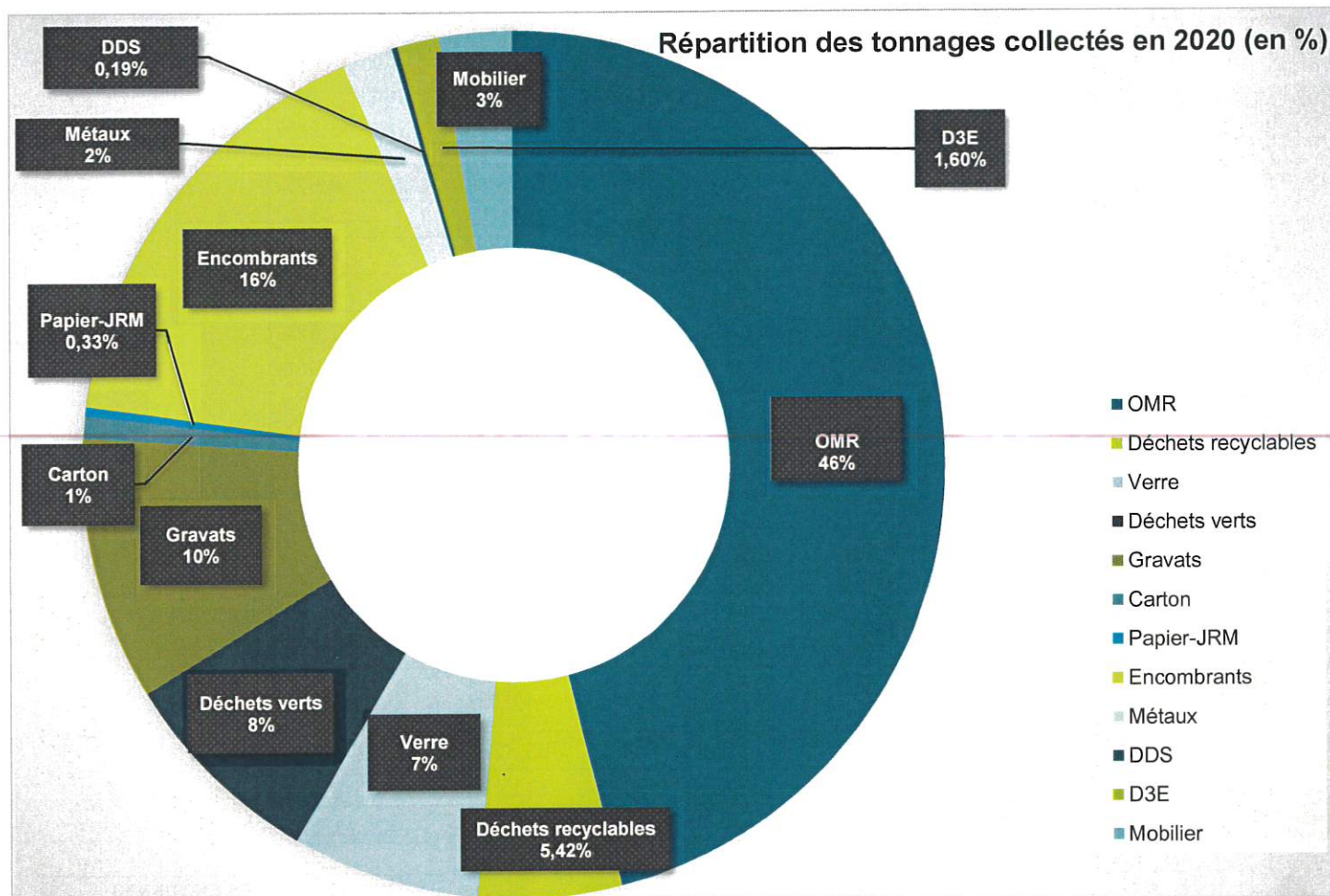
-11.32%



-2.37 %



Répartition en pourcentage et par catégorie des déchets collectés sur le territoire de la CCBC :



9. BILAN FINANCIER 2020

DÉPENSES 2020	€ TTC
<i>ECT</i>	<i>193 594.50€</i>
Collecte OM et EMR collecte séparative	185 986.20€
Collecte OM et EMR Montmirail	7 262.40€
Collecte gros producteurs	-2 317.21€
Avenant intégration Margny	2 663.10€
<i>SUEZ</i>	<i>94 183.94€</i>
Déchetterie gardiennage	43 847.76€
Déchetterie entretien	3 443.04€
Déchetterie fluides	2 065.80€
Transport tout venant	15 473.54€
Transport métaux	4 078.43€
Transport gravats	7 381.80€
Transport déchets verts	6 324.67€
Traitement gravats	3 069.65€
Traitement déchets verts	8 499.25€
<i>COVED</i>	<i>8 145.68€</i>
Collecte, transport, traitement DDS	8 145.68€
<i>SALEUR / MINERIS</i>	<i>13 521.95€</i>
Collecte, transport, traitement du verre	13 521.95€
<i>ESAT</i>	<i>8 515.58€</i>
Collecte, transport, traitement des cartons	8 051.58€
<i>SYVALOM</i>	<i>403 980.97€</i>
OMR	291.599.77€
Déchets recyclables	39 551.42€
Encombrants incinérés	68 815.63€
Refus de tri	4 014.15€
<i>COLLECTE TRANSPORT ET TRAITEMENT</i> <i>Sous-total</i>	<i>721 942.62€</i>
Collecte et traitement déchets de soins	384.90€
<i>AUTRES PRESTATIONS</i> <i>Sous-total</i>	<i>384.90€</i>

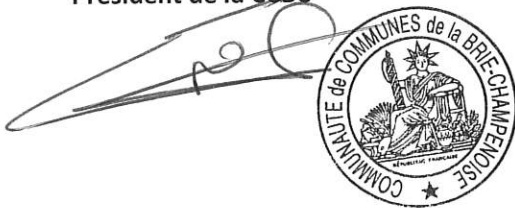
Fourniture de sacs jaunes	7 158.20€
Fourniture Bacs OM	8 100.00€
<i>FOURNITURES Sous-total</i>	<i>15 258.20€</i>
Charges de structures (personnel, frais généraux)	27 417.00€
Charges de communication, autres charges	0.00€
Composteurs	0.00€
Amortissements	23 596.00€
TOTAL	771 798.67€

RECETTES 2020	€ TTC
TEOM	771 857.00€
DECHETTERIE PROFESSIONNELS	2 350.00€
SUBVENTIONS	108 437.00€
SYVALOM STT	58 715.00€
SYVALOM recette matériaux	13 184.52€
SYVALOM Ecofolio	0.00€
SYVALOM Ecomobilier	2 347.80€
SYVALOM SDD	0.00€
SUEZ reprise métaux	8 087.10€
OCAD3E	4 679.81€
ECODDS	1 146.23€
QUATRA huiles usagées	13.00€
Convention CARCT	17 913.84€
TOTAL	880 294.00€

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Etienne DHUICQ

Président de la CCBC



Patrick VIÉ

Vice-président délégué à l'environnement

